

Financement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie en faveur de la Maurienne :

Suite aux démarches engagées par Michel BOUVARD, député vice-président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie dans le cadre du plan de relance vient d'accorder un financement de 200 000 € en faveur de la création d'un foyer d'accueil médicalisé à St Martin sur la Chambre.

Ce projet intervient dans le programme de création de 5 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et 1 200 pour les personnes handicapées.

